

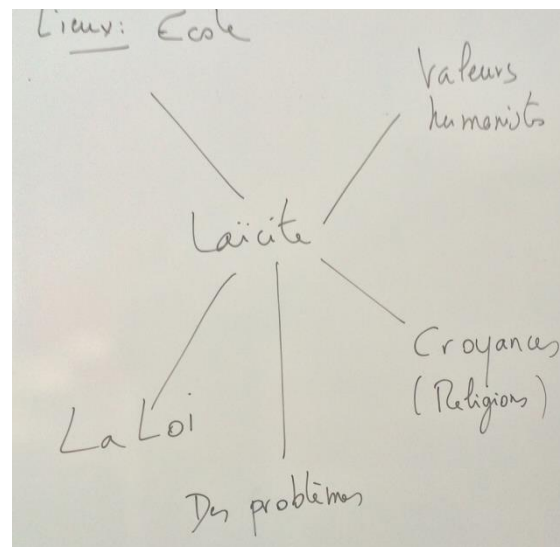
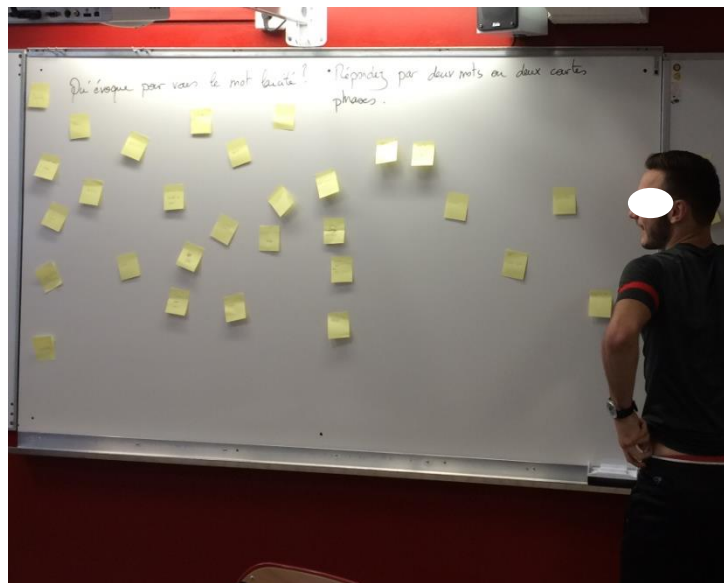
## Séquence d'enseignement moral et civique :

### Pluralisme des croyances et laïcité

#### Séance 1 : La laïcité, qu'est-ce que c'est ?

Objectifs de cette séance : évaluation diagnostique, donner ou redonner du sens au mot « laïcité », évacuer les premières mauvaises utilisations, susciter de l'intérêt, de l'envie par les questions soulevées

#### Première activité : Remue-méninges autour du mot laïcité



## Deuxième activité : Vers une définition de la laïcité

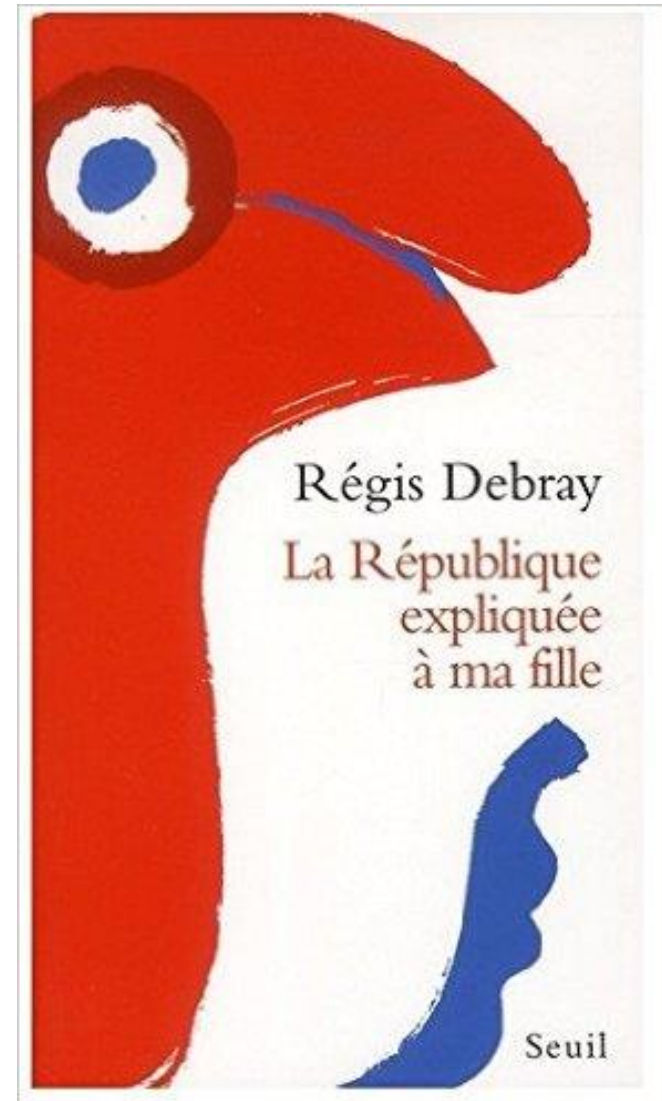
Trois documents pour approcher la définition :

Document 1 : *La laïcité, Les clés de la République* (LCP – Public Sénat, CNDP) 2013



Document 2 : « Laïcité », Bernard Stasi ; Guide républicain 2004

Document 3 : Le principe de laïcité -La République expliquée à ma fille – Régis Debray - 1998



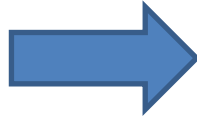
## **A travers les trois documents :**

- On réfléchit sur le sens du mot « laïque »
- On évoque différents types de croyances, différentes religions et certains aspects des cultes, plus ou moins connus par les élèves. On aborde ainsi le pluralisme des croyances
- On évoque l'attitude de l'État et sa nécessaire neutralité
- On met en tension la laïcité et la liberté de conscience, et l'on montre que l'une garantit l'autre
- On montre que la laïcité est « le fondement du pacte républicain » (B. Stasi)
- On évoque la laïcité à l'École

## Séance 2 : La laïcité en France (L'évolution du principe de laïcité dans la société française)

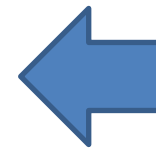
Objectifs: Montrer que la laïcité n'existe pas simplement parce qu'on la décrète, qu'elle s'impose, pas à pas, dans la société française, qu'elle évolue, que les évolutions de la société française posent de nouveaux défis à la laïcité.

La version intégrale de la vidéo permet de réinvestir les connaissances et d'ouvrir sur la dimension historique



La vidéo permet:

- d'entrer dans la dimension historique
- de suggérer que la laïcité continue de poser des questions et de susciter des débats.



## Activité 2 : À partir du document « La laïcité française en quelques dates »

### La laïcité française en quelques dates

1789

La **Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen** proclame que "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi" (article X). Ce texte fondateur dénoue le lien qui unissait le catholicisme et la société politique sous l'Ancien régime. Il ne met pourtant pas en place un régime de laïcité tel que nous le connaissons : les Constituants partagent la conviction alors générale qu'une société ne peut se passer d'une religion commune qui soit le ciment de son unité.

1792

La France instaure un **État civil unique et neutre**. Cette décision dessaisit le clergé du rôle d'enregistrement des grands moments de l'existence humaine. Instauration du mariage civil. Instauration du divorce. Pour la première fois, un comportement contraire à l'enseignement de l'Église catholique est légalisé. Jusque-là, on ne concevait pas que loi morale et loi civile puissent diverger et, à plus forte raison, entrer en contradiction.

1795

Le **Directoire** organise une première séparation de l'Église et de l'État.

1801

Le **Concordat** signé entre Bonaparte et le pape Pie VII rétablit l'Église catholique dans une partie de ses privilèges: le catholicisme est reconnu comme " religion de la majorité des Français ". Mais le concordat ne se prononce pas sur la prétention de l'Église catholique d'être une société parfaite détenant la vérité religieuse et ne lui rend pas son titre de "religion d'État".

Le concordat va régir les relations de l'Église et de l'État jusqu'en 1905.

1833

La **Loi Guizot** sur l'enseignement primaire impose à chaque commune d'ouvrir une école publique.

1848

Après la révolution de 1848, avènement de la II<sup>ème</sup> République. Celle-ci instaure la laïcité et se veut d'abord religieuse. Le préambule de la Constitution du 4 novembre 1848 proclame "le droit de culte" et au nom du peuple français". Les hommes de 1848 l'aboutissement du christianisme.

1881

**Jules Ferry** organise progressivement l'enseignement primaire gratuit ; en 1882, l'obligation laïcisation du personnel de l'école publique et l'introduction des établissements publics.

1905

**Loi de séparation de l'Église et de l'État** qui tranche. La République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie les cultes. Cette loi satisfait de nombreux catholiques conscients de l'État. Mais le climat de tension dans lequel elle est adossée au clergé et des fidèles.

**Seconde Guerre mondiale**

Le **gouvernement de Vichy** ne remet pas en cause la discrimination décrétée par le régime de Vichy à l'encontre des principes de 1789. Certes la discrimination menée à l'encontre des religieux, mais l'appartenance au judaïsme n'en constitue pas un critère.

1946

Adoption de la **Constitution de la IV<sup>ème</sup> République** qui réaffirme l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés.

1958

Adoption de la **Constitution de la V<sup>ème</sup> République** qui réaffirme l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés. La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale.

1989

**Affaire dite du "foulard islamique"** : des élèves musulmanes demandent à porter le voile au sein d'établissements d'enseignement public. Le Conseil d'État précise les conditions du port de signes extérieurs religieux, mais proscribit tout prosélytisme à l'intérieur de l'école. Le débat sur la laïcité s'ouvre à l'islam, deuxième religion de France.

2002

Le **Rapport Debray** fait des propositions sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque.

2004

**Jacques Chirac** crée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). Elle sera supprimée en 2010 en tant qu'autorité indépendante.

**Loi sur le respect de la laïcité** (suite aux affaires du foulard islamique, l'interdiction du port ostensible de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les établissements scolaires publics)

2005

La **circulaire** du 2 février relative à la laïcité dans les établissements de santé définit les grands principes s'appliquant dans les hôpitaux : le personnel soignant se doit de soigner les patients de façon égale et de respecter leur liberté de conscience. Ils doivent être neutres par rapport aux usagers et ne pas montrer leurs propres convictions religieuses.

2006

Le **rapport** de la commission Machelon chargée d'aménager la loi de 1905, propose que les communes puissent financer les lieux de culte.

2007

**Création** de la Haute Autorité de la République chargée de veiller à la laïcité de l'État.

**1°) Pourquoi, d'après ces éléments chronologiques, peut-on dire que le principe laïcité ne s'est pas imposé facilement dans la société française et dans ses institutions, dans ses lois ?**

**2°) Montrez que le principe de laïcité rencontre de nouveaux défis à mesure que la société française connaît des évolutions dans sa composition.**

**3°) Montrez, en vous appuyant sur 1789, 1848, 1946 et 1958 que la République française a connu une évolution de sa pensée philosophique concernant la laïcité.**

## Activité 3 : À partir du document sur les « 11 propositions » de l’Observatoire de la laïcité

1°) Dans quelles circonstances, l’Observatoire de la laïcité, a-t-il fait ses « 11 propositions » ?

Article paru sur le site du journal les Échos :

Les 11 propositions de l’Observatoire de la laïcité pour renforcer la « cohésion nationale »

Rattaché aux services du Premier ministre, l’Observatoire de la laïcité va transmettre ses propositions à l’Élysée, à Matignon et aux présidences des deux assemblées

L’heure est aux propositions pour renforcer « la cohésion nationale » après les attentats djihadistes des 7 au 9 janvier derniers. L’Observatoire de la laïcité, instance rattachée aux services du Premier ministre et composé de 23 membres (parlementaires

Article paru sur le site du journal Marianne :

Laïcité : l’heure des explications ? Vendredi 16 Janvier 2015, Joseph Mack-Scarone dans Marianne

Le cas Jean-Louis Bianco ne s’arrange pas. L’Observatoire de la laïcité qu’il préside, vient de présenter 11 propositions pour “renforcer la cohésion nationale” après les attentats. Une annonce qui a eu le don de fâcher trois de ses membres dont le député PS Jean Glavany. Dans un communiqué, les mécontents regrettent l’absence de concertation et des mesures “pour l’essentiel angéliques et pusillanimes, cosmétiques dans le meilleur des cas, tandis que certaines sont clairement anti laïques et évidemment inacceptables pour la République”.

Les assassinats planifiés du 7 janvier ont rassemblé le peuple dans la rue mais ils ont aussi fait bouger les lignes. On a vu l’embarras de la droite. On a entendu un de ses jeunes espoirs, “totalitarisme laïc”<sup>1</sup> pour caricaturer les

de « totalitarisme laïc »<sup>1</sup> pour caricaturer les la loi sur la séparation de l’Église et de l’État n’est ion pas si éloignée de celle de Nicolas Sarkozy che que les clivages sont davantage remis en

par Jean-Louis Bianco vient de présenter 11 ale » après les attentats djihadistes. Dans un le-mêle le soutien à la création d’établissements : à l’islamologie, le développement effectif de plissements scolaires et ce, dès le primaire ou la nelles » (sic) et confessionnelles présentes sur le rises dans la précipitation et sans délibération des moindres : l’ancien ministre et député, Jean it Patrick Kessel, président du Comité Laïcité nd, au-delà de ces propositions pour l’essentiel le meilleur des cas, tandis que certaines sont les pour la République, ce qui frappe, c’est le ons affirmées » ces derniers jours par l’exécutif,

pas en si bon chemin : ils accusent le président ls dans le combat « dont il a affiché clairement ifonctionnements » et « les incohérences » de

dix fois la plume dans son encrier pour exprimer : non plus pour les polémiques politiciennes : la le loin et nous sommes tous, gauche et droite, : les amalgames dévastateurs ou en privant les e – de moyens indispensables ou bien encore en vent des banlieues en 2005 ; la gauche, ou une ant de nommer les problèmes par mauvaise aitaient la rédaction de Charlie d’islamophobes

sous prétexte qu’elle dénonçait et combattait, à juste titre, l’islamisme radical ! »

Et au passage, en bon héritier du pays du rugby, Glavany plaque au sol ceux qui étaient

2°) Quelles étaient, selon vous, le but poursuivi par l’Observatoire de la laïcité en faisant ces propositions ?

3°) Relevez dans l’article de Marianne des indices qui montre la tonalité polémique de cet article. (L’objectif est de faire repérer qu’il s’agit d’un article d’opinion)

4°) Relevez des exemples de reproches qui ont pu être faits à ces « 11 propositions ».

5°) Voyez-vous dans certaines de ces propositions une atteinte au principe de laïcité ?

<http://www.lesechos.fr/15/01/2015/lesechos.fr/>

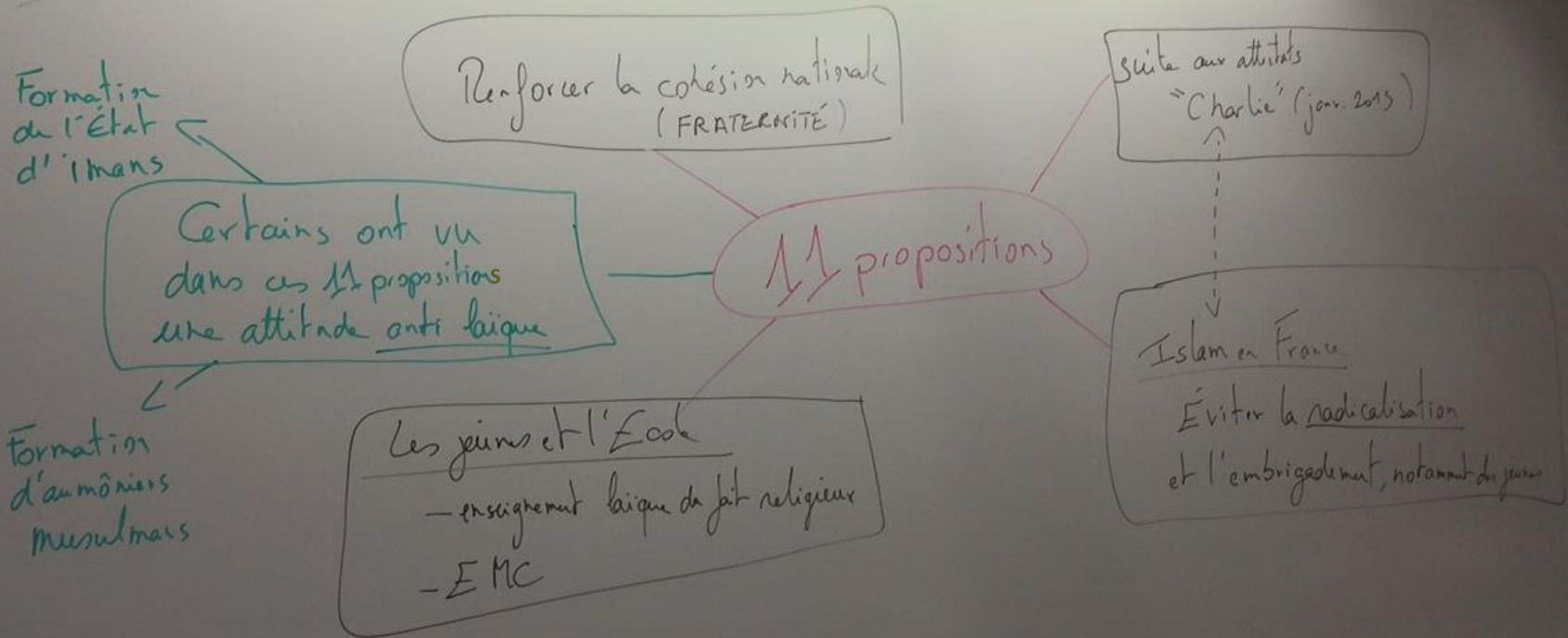
<sup>1</sup>totalitarisme laïc : la volonté d’imposer une laïcité intransigeante, extrême

<sup>2</sup>pusillanime : qui manque de courage

<sup>3</sup>Cosmétique : superficiel, qui ne modifie pas en profondeur

« Mobiliser les connaissances exigibles »  
« Développer l’expression personnelle, l’argumentation et le sens critique »

# Activité = Les 11 propositions de l'Observatoire de la laïcité



La « trace écrite » de l'activité s'élabore collectivement à partir des participations et des échanges

S'impliquer dans le travail en équipe



## Séance 3 : La laïcité au quotidien

**Objectifs :** sensibiliser les élèves à la nécessité de faire valoir les valeurs de la République au quotidien, à la responsabilité de chaque citoyen à l'égard du pacte républicain, à la nécessaire connaissance et compréhension des valeurs républicaines pour pouvoir formuler une opinion équilibrée, citoyenne et républicaine.

**Activité 1 :** Lecture d'articles de presse évoquant des problèmes qui mettent en tension la laïcité en tant que principe et en tant que valeur.

Article « Crèche de Noël interdites : la défense de la laïcité va-t-elle trop loin ? »

Article « Pas de menus de substitution à la rentrée à Chalon-sur-Saône »

Article « Laïcité : Cette jupe longue est-elle un signe de coquetterie ou de révolte ? »

Chaque élève lit un article en répondant aux questions. Ce travail est évalué et noté

	<b>Énoncés et critères de réussite</b>	
<b>1°</b>	<u>De quel sujet est-il question dans l'article ?</u> <i>Rédigez en quelques lignes les principaux éléments de compréhension de l'article.</i>	<b>/4pts</b>
	<b>Repérage des principaux éléments de compréhension de l'article</b>	
	<u>En quoi le sujet soulevé est-il lié au principe de laïcité ?</u> <i>Expliquez en quelques lignes en quoi le problème de société évoqué est lié au principe de</i>	

Énoncés et critères de réussite		
1°	<u>De quel sujet est-il question dans l'article ?</u> <i>Rédigez en quelques lignes les principaux éléments de compréhension de l'article.</i>	<b>/4pts</b>
	<b>Repérage des principaux éléments de compréhension de l'article</b>	
2°	<u>En quoi le sujet soulevé est-il lié au principe de laïcité ?</u> <i>Expliquez en quelques lignes en quoi le problème de société évoqué est lié au principe de laïcité.</i>	<b>/3pts</b>
	<b>Maîtrise des connaissances et des éléments de compréhension qui concernent le pluralisme des croyances et la laïcité</b>	
3°	<u>Qu'en pensez-vous ?</u> <i>En vous appuyant sur vos connaissances quelle réponse pouvez-vous apporter au problème soulevé.</i>	<b>/3pts</b>
	<b>Proposition d'un point de vue argumenté s'appuyant sur les valeurs républicaines</b>	
<b>Total</b>		<b>/10pts</b>

Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu

Mobiliser les connaissances exigibles

Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

## Activité 2 : « Étude de cas »

Les articles sont pris un par un.

**Premier temps** : Un élève présente à la classe l'article qu'il avait en charge et propose ses réponses.

**Deuxième temps** : Le problème évoqué dans l'article est soumis à la réflexion de la classe.

On fait le constat que les textes de lois ne permettent pas de résoudre tous les cas particuliers et que la justice peine parfois à rendre une réponse claire qui fasse consensus.

**On pose le problème :**

- Installer une crèche de Noël dans un édifice public
- Proposer deux menus à la cantine scolaire
- Accueillir Sarah en classe avec sa jupe longue

Chaque élève contribue à la réflexion en venant positionner des « post-it »

Avantages

Avantages

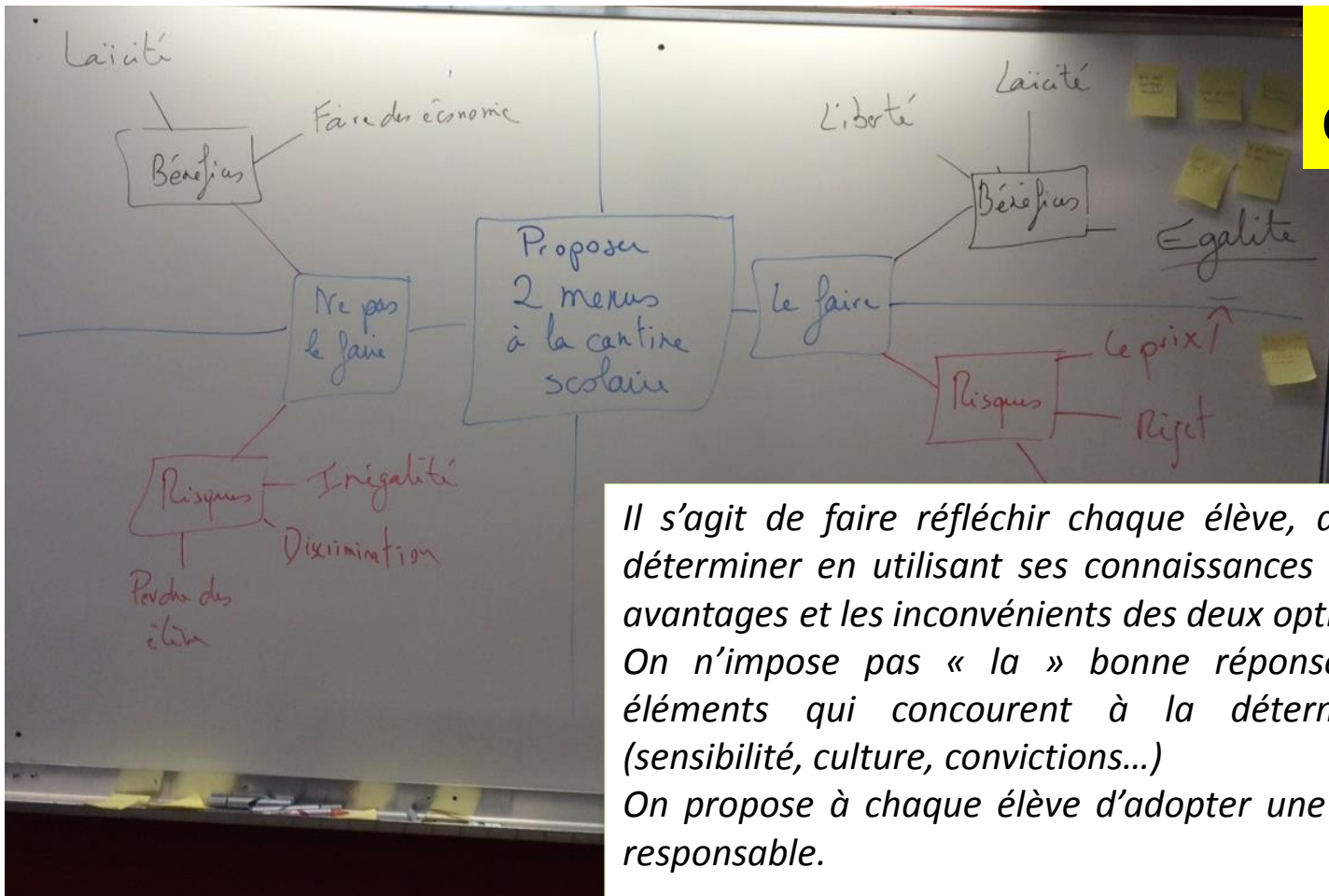
Installer une crèche dans un édifice public

Ne pas le faire

Le faire

Inconvénients

Inconvénients



*Il s'agit de faire réfléchir chaque élève, de lui proposer de se déterminer en utilisant ses connaissances et en envisageant les avantages et les inconvénients des deux options.*

*On n'impose pas « la » bonne réponse, on sensibilise aux éléments qui concourent à la détermination de chacun (sensibilité, culture, convictions...)*

*On propose à chaque élève d'adopter une attitude citoyenne et responsable.*

### En synthèse de l'activité:

**Pas toujours facile de donner un avis**

**Pas toujours facile de trancher pour une option**

**Nécessité de savoir, d'avoir des connaissances pour se déterminer**

**Partager les valeurs de la République ne suffit pas à se mettre d'accord, car notre avis dépend également de notre sensibilité, de nos convictions**

# Pour ouvrir la réflexion:

## La laïcité, "une interprétation fallacieuse de la neutralité de l'État"

*Fondateur de la sociologie de la laïcité, dont il est l'un des spécialistes internationaux, Jean Baubérot met en garde: le combat pour la défense des valeurs de la France laïque glisse peu à peu vers la négation de la religion.[...]*

**Faut-il repenser la laïcité? Les attentats récents ont relancé l'éternel débat qui, du voile aux crèches, a déjà donné lieu à dix ans de polémiques. On semble toujours nager en pleine confusion autour de ce concept bien français...**

Il y a là, en effet, un paradoxe. La laïcité nous semble à la fois une idée familière, évidente, dont on fait le quatrième pilier de la République, avec la liberté, l'égalité et la fraternité. Et, en même temps, je passe mon temps à répondre à des gens qui me demandent : "C'est quoi, la laïcité?" Et ce, d'autant plus que se répand, depuis des années, une lecture simpliste et fautive de ce concept au regard de la loi de 1905, qui en a fixé le cadre.

## Pourquoi "simpliste"?

La loi de 1905 garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, ainsi que la non-discrimination et l'égalité des citoyens devant la loi, quelle que soit leur religion.

Voilà les deux finalités majeures de la laïcité, qui pose, comme moyen pour y parvenir, la séparation des Églises et de l'État, vu comme un arbitre, neutre. La loi énonce que la religion n'est pas affaire d'État. Cela ne veut pas dire qu'elle soit reléguée à la sphère privée, contrairement à l'interprétation qui se répand depuis des années, produisant une confusion et un glissement fallacieux.

## C'est-à-dire?

On veut étendre l'obligation de neutralité de l'État vers la société elle-même. On confond laïcité et neutralité [...]

La loi n'a jamais interdit les manifestations de la religion sur la voie publique. [...] Le problème est que, depuis plusieurs années, prospère une interprétation fallacieuse de cette neutralité que l'on voudrait étendre à des pans entiers de l'espace public, au profit d'une vision laïciste qui confond le combat pour la laïcité avec la négation de la religion ou sa relégation dans l'"intime". Ce qui donnerait un État non plus laïque mais partiellement athée. Or, dans la loi de 1905, l'obligation de neutralité est faite à l'État et à ses représentants, pas aux citoyens. [...]

L'Express, Propos recueillis par Delphine Saubat

« **articuler constamment les valeurs, les savoirs et les pratiques.** »

« **maîtriser les conditions de l'autonomie de jugement** »

« **acquérir une claire conscience de leur responsabilité morale individuelle et collective.** »